



Accès ascenseur bât. C

13 emplacements vélos cargo + 3 vélos pour la résidence étudiante

Document provisoire : le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'étage, les cotes et superficies sont données sous réserves des imprécisions techniques de construction et des tolérances d'exécution. De légères modifications pourront donc être apportées. Les rebombes de poutres, solives, faux-plafonds, trappes de visite, rampes techniques, évacuations et descentes EP ne sont pas systématiquement figurées. L'épaisseur des points sera déterminée par l'étude technique sur ce plan sont indicatives. La hauteur minimale en coupe sera de 2,00 m et la hauteur maximum de 2,40 m.